L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 7 JUIN 1892. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 7 JUIN 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Henry Stern & Cie.—A leur salle d'encan No 86 rue du Canal: Un assortiment complet de Bottes et Souliers.

LE

PROCÈS DEACON.

(*Suite et fin*).

Nous avons reçu le *Temps* du 22 mai, attendu depuis plusieurs jours, et nous mettons ce matin, sous les yeux de nos lecteurs, la suite ainsi que la fin du procès Deacon.

(*De l'envoyé spécial du Temps*)

Nice, 20 mai, 11 heures soir.

Les jurés n'ont eu à se prononcer que sur une question de coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner, substituée par la cour à celle de meurtre.

Ils ont écarté les circonstances aggravantes et transformé ainsi l'accusation en prévention de simple délit de coups et blessures, punissable des peines correctionnelles portées par l'article 311 du Code pénal.

La cour a condamné M. Deacon à un an de prison.

Les dépositions des témoins n'ont pas été dénuées d'intérêt. Elles ont mis en pleine lumière des faits qui paraissaient de nature à motiver un verdict encore plus large.

Ecoutons tout d'abord la femme de chambre de Mme Deacon, Irma Decodat, qui porte gaillardement ses cinquante ans et ne fait pas trop mauvaise figure avec sa demi-élégance de soubrette vieillissant sous le harnais. Elle raconte ce qu'elle sait du drame du 17 février:

J'ai quitté, dit-elle, Mme Deacon vers dix heur s et demie et suis allée me coucher. Environ trois quarts d'heure après, madame est venue m'appeler et m'a dit de venir en toute hâte dans sa chambre. Quand je suis entrée au salon, j'ai trouvé M. Abeille couché par terre. Je lui ai demandé s'il était blessé; il m'a répondu qu'il avait reçu trois balles. Je l'ai aidé à se lever et je l'ai accompagné jusque vers le milieu du corridor. Après quoi il est entré tout seul dans sa chambre. J'ai vu M. Deacon qui se dirigeait de ce côté. Je l'ai pris par la manche et je lui ai dit de ne plus rien faire au nom de ses enfants.

M. le président.—Avez-vous remarqué du désordre dans la toilette de M. Abeille?

Le témoin.—Aucun. Il avait un pantalon noir, un veston gros bleu, une chemise et une cravate blanche en piqué. Il avait ses bottines mais pas de coiffure.

D. Et Mme Deacon?

R. Madame avait sa robe de chambre.

D. Depuis quand êtes-vous au service de Mme Deacon?

R. Depuis douze ans.

D. Saviez-vous que M. Deacon eût, dans ses dernières années, reçu des lettres anonymes?

R. Oui, assez souvent. Ces lettres étaient suivies de discussions plus ou moins violentes entre madame et monsieur; mais elles avaient lieu en anglais et je ne comprenais pas. Seulement, madame me disait: "Comme c'est désagréable!" Monsieur reçoit toujours des lettres anonymes."

D. Aviez-vous appris que M. Abeille eût un petit appartement rue de Penthièvre pour y recevoir ses maîtresses.

R. Oui, par le valet de pied nommé Planchat, mais il n'a jamais dit que madame y soit allée.

D. L'année dernière, M. Abeille y venait-il souvent?

R. Oui, il venait même plusieurs fois par jour. Tantôt il a fait dans le fumoir de madame ou montait chez les enfants.

D. Venait-il comme les autres personnes?

R. Quand je l'ai vu, oui. C'était habituellement vers cinq heures; l'heure du thé. Il est venu aussi quelquefois en l'absence de M. Deacon, mais c'était avec son beau frère et sa sœur, M. et Mme de la Redorte.

M. le procureur.—Comment cela se passait-il?

R. Madame prévenait monsieur qui ne voulant pas rencontrer M. Abeille, allait dîner en ville.

D. M. Deacon ne vous a-t-il pas dit qu'il faisait surveiller sa femme?

R. Une fois ou deux.

D. N'avez-vous pas informé Mme Deacon?

R. Non, cela ne me regardait pas. Du reste, elle ne me disait pas ce qu'elle faisait, et puis je croyais que M. Deacon le lui avait dit à elle-même.

M. le président.—C'était bien improbable. Elle se serait méfiée, n'avez-vous pas entendu parler de divorce?

R. Oui, mais dans leurs conversations. Je le répète: je ne comprenais pas grand chose, puisqu'elles avaient lieu en anglais.

D. M. Deacon ne vous a-t-il pas dit: "Il me faut un flagrant délit. Mon avocat me l'a dit."

R. Oui, monsieur.

M. le procureur.—Abeille venait souvent plusieurs fois dans la journée. Venait-il aussi dans la soirée?

R. Oui, après neuf heures; et il s'en allait vers onze heures.

M. le procureur.—Ne lui est-il pas arrivé de partir plus tard et même de se tromper de porte?

R. Non.

Me Demange fait observer que, d'après le témoin, M. Deacon était prévenu par madame elle-même des invitations à dîner adressées à M. Abeille. Or, il résulte des déclarations de Mme Deacon elle-même que celle-ci profitait de ce que son mari dînait dehors pour inviter à son insu M. Abeille.

Mlle Irma Deodat, ajoute le défenseur, a été dévouée plus que quiconque à M. Abeille.

Le témoin.—Je ne le connaissais pas particulièrement.

Me Demange.—Mme Deacon portait une robe de chambre le 17 février; et dessous, qu'y avait-il?

Le témoin.—Un jupon blanc.

Me Demange.—Vous avez dit à l'instruction qu'elle n'avait que sa chemise de nuit. Mais il a fallu mettre votre déclaration d'accord avec celle de Mme Deacon.

Le témoin.—C'est le juge qui m'a fait dire cela.

Le président.—Le juge d'instruction a consigné vos déclarations, c'est à nous de les apprécier.

Et Mlle Irma Deodat se retire.

Le valet de chambre de M. Abeille lui succède et n'apprend rien qu'on ne connaisse.

Quand on m'a appelé, dit-il, tout était terminé. M. Abeille était dans son lit. Je l'ai soigné toute la nuit avec les médecins. Plus tard, j'ai remis au juge d'instruction les habits que portait mon maître le 17 février et constaté avec lui les traces des balles.

La déclaration de M. Baurmann, le secrétaire du Splendide Hôtel, qui accompagnait M. Deacon quand celui-ci s'est présenté chez sa femme, le 17 février, est la confirmation complète du récit de l'accusé.

En passant dans la chambre de sa femme pour nous retirer, ajoute le témoin, M. Deacon me dit: "Constatez que le lit est défait et qu'il y a trace de deux corps." Il y avait en effet deux oreillers l'un à côté de l'autre et portant l'empreinte de deux têtes.

M. le procureur.—Pourquoi êtes-vous monté avec M. Deacon lorsque celui-ci est venu vous chercher, et cela sans lui demander ce qu'il voulait?

Le témoin.—Mais cela m'arrive à tout instant. Je ne savais pas ce qu'il allait faire et je n'avais pas à l'interroger. J'ignorais d'ailleurs s'il était armé. Je n'ai vu le revolver que lorsque M. Deacon l'a rendu aux agents.

M. le procureur.—Vous avez assumé une responsabilité grave.

Le témoin.—Je dis ce qui est, pas un mot de plus ou de moins.

L'agent de police requis le soir du drame est aussi très affirmatif sur l'état du lit:

Il était défait, dit-il, et j'ai remarqué parfaitement les deux places qui avaient été occupées; les couvertures étaient rejetées en arrière, les oreillers foulés.

D. Mme Deacon ne dit-elle rien en votre présence?

R. Pardon, elle traita son mari de traître, de lâche, prétendant qu'il faisait toujours de pareilles scènes quand il était soûl.

M. Vaudremer, interne des hôpitaux de Paris, qui se trouvait à Cannes chez un docteur de ses amis et fut prié par celui-ci d'aller donner des soins à M. Abeille, fait connaître l'état dans lequel il trouva le blessé:

Il y avait plusieurs personnes quand j'arrivai, notamment Mme Deacon et une autre dame plus âgée, ainsi que le valet de chambre et le secrétaire de l'hôtel. M. Abeille qui était dans une très grande prostration, me dit qu'un fou avait tiré sur lui. Il avait reçu deux balles; une au sternum au côté droit au-dessous et droite de la troisième côte, une autre en arrière de la cuisse gauche. Je ne pouvais procéder à une opération quelconque. Je fis appeler le docteur Escarras et je l'assistai. M. Abeille voulait que Mme Deacon se retirât pendant l'examen des blessures mais elle refusa. "Pourquoi m'éloigner?" dit-elle. Et elle resta. M. Abeille est mort le lendemain, à onze heures du matin, succombant à une péritonite suraiguë produite par la deuxième balle. L'autopsie a révélé que le sternum avait été fracturé par la première balle, le poumon perforé, et que le projectile était allé se perdre dans le bras en suivant un trajet oblique. La deuxième balle avait cassé un os du bassin traversé le bassin et était allée se perdre dans les muscles de la cuisse où on n'a pu la retrouver. La troisième balle a été trouvée dans le mur du salon.

Le docteur Escarras dépose dans le même sens.

Les deux blessures étaient mortelles, dit le témoin. M. Abeille t'es abattu, disait seulement: "Docteur, je suis bien malade, n'est-ce pas?"

Notons simplement les témoignages sympathiques apportés à l'accusé par le consul américain de Cannes et M. de Montsaulnin, député.

M. Deacon, dit ce dernier, est un homme parfaitement honnête et droit, et j'ai pour lui la plus profonde estime. J'ai la profonde conviction—et tous ceux qui l'ont connu seront comme moi—que M. Deacon n'a jamais cru que sa femme faisait...... ce qu'elle faisait et qu'il ne l'a appris qu'au dernier moment.

Vient ensuite M. Shephard. C'est l'ami de M. Deacon qui a reçu ses confidences à Genève.

Après l'excursion de Mme Deacon aux lacs de la haute Italie, M. Deacon m'a dit: "Croyez-vous?" Je lui ai répondu: "Je ne crois pas!" et je lui ai donné tort. (Sourires.) Pour les télégrammes qu'il avait adressés en Italie, j'ai su depuis qu'il avait fait des excuses à sa femme, à la suite de notre conversation.

La liste des témoins est épuisée avec l'audition de Planchat, l'ancien valet de chambre de M. Deacon. Ce n'est pas la déposition la moins significative:

M. Abeille, déclare-t-il, venait en l'absence de M. Deacon, et on lui faisait signe pour lui annoncer les départs du mari. Du reste, il guettait ces départs dans une voiture de cercle. On en faisait dans la mai on, mais M. Deacon ne se doutait de rien.

Me Demange.—Le témoin n'a-t-il pas accompagné Mme Deacon rue de Penthièvre?

R. Oui, monsieur.

La thèse du ministère public dans ses grandes lignes a été celle-ci:

Aucun des personnages du drame n'est en somme, très sympathique. Mme Deacon, avide des joies un peu vides de ce que l'on appelle la haute vie parisienne, s'est donnée sans amour à M. Abeille pendant qu'elle se livrait dans les cabarets à la mode à un jeune homme. Elle vivait de son côté. M. Deacon, quelque honorable que soit son passé d'ancien combattant de la guerre de Sécession, vivait du sien. Quant à M. Abeille, il était heureux d'être représenté dans les indiscrétions de son monde comme l'amant d'une femme très jolie, très élégante, fille d'un amiral américain célèbre, l'amiral Baldwin. M. Deacon a tué M. Abeille; mais le flagrant délit existe-t-il? Non. Il est impossible de le soutenir. Je n'y vois pas légalement flagrant délit.

Est-il admissible, d'ailleurs, que l'accusé ait cédé à un subit accès de colère, lui qui connaissait depuis quatre ans l'intimité existant entre Mme Deacon et M. Abeille? Car, comment pourrait-il prétendre qu'il a pu se méprendre sur la nature de ces relations? Que ne se contentait-il de recourir au divorce. Les raisons de le demander et de l'obtenir ne manquaient pas. N'avait-il pas trouvé M. Abeille dans la chambre de sa femme, caché derrière les rideaux? N'y avait-il pas les excursions aux lacs italiens, des lettres accusatrices? Pourtant il n'a pas frappé alors et ne s'est pas adressé aux tribunaux civils. S'il a frappé le 17 février, ce n'est pas parce qu'il était jaloux de M. Abeille, mais parce qu'il avait conçu pour lui une haine particulière. Du reste, l'intérêt n'y entrait pour rien, il n'est que juste de le constater. Le jury, se souvenant qu'il existe une loi sur le divorce, fera son devoir dans cette affaire.

Dans un très remarquable plaidoyer, Me Demange a présenté la défense de M. Deacon. Il a pris acte de ce fait que l'abominable légende du mari qui aurait été complaisant parce qu'il profitait des largesses de l'amant avait pris fin. Puis, après avoir fait un portrait très fouillé d'abord de Mme Deacon, "curieuse des plaisirs parisiens acceptant M. Abeille pour initiateur", ensuite de M. Abeille, "homme de cercles et de villes d'eaux, frivole, mais très répandu dans le monde spécial dont l'Américaine désirait ardemment voir les portes s'ouvrir devant elle", il a montré, par un contraste habile, M. Deacon désireux uniquement de goûter les honnêtes joies de la famille. Ce fut là l'origine du malentendu. M. Deacon, dit-on, il est vrai, a mis bien longtemps à s'apercevoir de son infortune. Hélas! il la soupçonnait. Mais, comme tous les jaloux, il passait par des alternatives de colère et de timidité. Il ne demandait pas mieux que d'espérer contre l'espérance même. On ajoute: il avait la ressource du divorce. Sans doute, mais où était la preuve décisive qui lui aurait permis de l'obtenir? Cette preuve, il l'a cherchée et, quand il l'a eue sous les yeux, il n'a pu se contenir, il a tué. Comment oser dire que le flagrant délit n'existait pas! Quel est l'homme qui, se trouvant dans la situation poignante de M. Deacon, le soir du 17 février, ouvrirait, au lieu de se venger sur l'heure, le Code civil et songerait à courir chez un avoué? Du reste, M. Abeille n'aimait pas plus Mme Deacon que Mme Deacon n'aimait M. Abeille. Sans cela, l'amant aurait-il fui, laissant la maîtresse exposée aux coups du mari; et la maîtresse, faisant excuser sa chute par son héroïsme, ne se serait-elle pas interposée entre le justicier et l'élu de son cœur?

On a pensé que M. Deacon, libre, reprendrait la vie commune avec sa femme. Quelle erreur! Voici une requête en divorce introduite devant le tribunal de la Seine: Mme Deacon ne l'ignore pas. Elle lui a fait offrir d'accepter la compétence des tribunaux français, à la condition qu'on lui laisse la garde de deux de ses enfants. Les enfants! voilà ce qui préoccupe aujourd'hui cet honnête homme qui est M. Deacon.

"Moi, me disait-il hier, s'écrie en terminant Me Demange, moi! peu importe! mais si j'étais condamné, c'est elle qui aurait les enfants!" Retenez cela et jugez!

Mais on a vu que le jury ne s'est pas laissé absolument convaincre. La cour n'a pas d'avantage voulu appliquer la loi Bérenger, comme le demandait Me Frank Pilatte, qui assistait Me Demange. Il convient d'ajouter que sa décision n'a pas été ratifiée par le public. De violentes huées ont accueilli la condamnation.

On peut en toute sûreté, donner aux enfants les Pilules d'Ayer, elles sont agréables au goût. C'est le meilleur cathartique connu.

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE. QUEL SERAIT LE RÉSULTAT D'UNE GUERRE ENTRE LES DEUX PAYS? CE QU'EN PENSE M. JULES SIMON.—Le *New York Herald* publie la dépêche suivante:

Paris, 1er juin.—Le correspondant du *Herald* a demandé aujourd'hui à M. Jules Simon s'il croyait que la guerre pût résulter des fêtes de Nancy la semaine prochaine. "Ni la France, ni l'Allemagne, a dit l'éminent homme d'Etat, n'ont la moindre intention de partir en guerre, si la guerre peut être évitée. Assurément l'empereur Guillaume a le goût de la parade; il aimerait bien à faire de l'éclat dans le monde. Ce serait superbe s'il pouvait écraser la France. Mais il m'a dit, quand j'étais à Berlin, que ni lui-même ni son pays n'étaient assurés de la victoire, et que la défaite, pour l'un ou l'autre pays, serait une ruine irréparable. Je ne crois pas, a ajouté M. Simon, qu'il m'eût parlé ainsi s'il n'eût été vraiment persuadé de ce qu'il disait."

M. Simon a ensuite rappelé que l'empereur Guillaume a une haute opinion de l'armée française: l'infanterie ne le cède à aucune au monde; l'artillerie a fait des progrès extraordinaires. Seule la cavalerie est inférieure à celle de l'Allemagne. Quant à la question du commandement, il n'y a plus de Moltke en Allemagne; en France il y a Saussier. Celui-ci n'a sans doute pas reçu la consécration de la victoire, mais son habileté, son talent ne font point de doute. L'Allemagne ne possède probablement pas de général qui lui soit supérieur.

L'opinion de M. J. Simon en résumé, est qu'en cas de guerre, la France serait victorieuse: "Je parierais," dit-il, "sur la victoire de la France."

Quant aux fêtes de Nancy, elles ne fourniront d'occasion de guerre que dans le cas d'un accident tout à fait imprévu. Et un pareil accident n'est guère possible vu la disposition actuelle des deux gouvernements.

"Non seulement Combien, Mais où?"

Puis-je acheter Un bon Vêtement! C'est la question!

En cette ville. Il y a une place Où vous êtes toujours

Sûr de l'avoir!

C'EST CHEZ

Léon Godchaux,

81 A 85 RUE CANAL.

Il vend aujourd'hui des Complets de 22 Dollars

POUR $12.

LOUISIANE.

Le Sugar Bowl and Farm Journal, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 4 juin:

Les récoltes, de toute sorte, ne se remettent pas aussi bien qu'on pouvait l'espérer, des effets des froids récents. Il est vrai que le temps a été très chaud; mais la pousse, partout a été retardée par la sécheresse, qui a été générale dans l'Etat. Il est à espérer que les pluies ordinaires de mai nous arriveront en juin, cette année. S'il en est ainsi, le temps perdu sera bien vite regagné. Les récoltes pourront mûrir à temps.

Récoltes de la paroisse St-Jacques.

(Suite.)

L'habitation Oakley, propriété de MM. Feitel et Sobral a 200 acres de plant d'automne; 150 de souches de 1re année, 125 de 2e année et 100 de maïs. M. Sobral se plaint de n'avoir pas assez de bras et d'attelages; cependant la perspective est encourageante; le plant est en bon état et promet beaucoup.

Bay Tree, à MM. P. M. Breaud, A. Fabre; A. Breaud, V. Becnel et Cie., a 100 acres de riz, 100 de maïs. M. P. M. Breaud a environ 110 acres de plant et de souches; il vendra le tout à l'habitation Oakley.

Cabahanoce, à M. L. Delogny dirigée par M. F. M. Kirchkoll, a 235 acres de plant, dont 50 de plant d'automne; 425 de souches, dont 135 de première année; 50 de maïs. Comme il a plu assez fréquemment, la canne y est en meilleur état; mais les travaux sont bien en retard.

Flora, ancienne Pike's Peak, aux frères Graugnard, en partie, cultivée par des tenanciers, a 500 acres de cannes, plant et souches, dont 171 de plant; 140 de maïs. Récolte ayant bon aspect.

Chopin, travaillée par des tenanciers, a 75 acres de plant et de souches, et 140 de maïs. Le Dr cultive Chopin lui même, et vend ses cannes à Flora. Il y a là une excellente levée qui date de 1865. En dépit de ses 27 ans, des attaques incessantes du fleuve et du suintement des eaux, qui se renouvelle, chaque année, elle tient toujours bon.

Jefferson, à Mme veuve G. D. Himel, dirigée par M. A. Arceneaux, a 35 acres de plant et de souches, et plus de 50 acres de maïs; vend ses cannes à l'habitation Flora.

Rich Bend ne fait pas mentir son nom. Sa levée, devant le fleuve, ressemble à celle de l'habitation Chopin; elle est d'une grande solidité—ce qui n'empêche pas le propriétaire de veiller sur elle, avec soin. Le propriétaire, c'est M. John Vegas. Il y a, sur Rich Bend, 160 acres de plant, dont 60 de plant d'automne; 175 de souches de 1re année, 50 de 2me année; 100 de maïs, déjà sarclé, avec des pois qui ont déjà parfaitement levé. Le plant et les souches sont d'une beauté remarquable. On y a fait, l'an dernier, 600,000 livres de sucre des cannes de l'habitation, et 150,000 provenant de cannes du dehors.

—MM. Keller et Hargis ont environ 40 acres de cannes, dont 11 de plant, 30 de maïs; vendent à Souvenir. Il y a, dans les environs, plusieurs petits champs de cannes; en tout, 20 acres.

Grandeury, à M. E. D. Anderman, a 80 acres de plant, 125 de souches, 80 de maïs: roule sur Ste-Anna, à M. Scheixneyder.

Ste-Emma, à MM. Hymel et Schexnayder, a 100 arpents de plant, 156 de souches, 70 de maïs. De grandes améliorations: un "vacuum pan," un brûleur de bagasse et quatre nouvelles bouilloires.

La propriété Jos. Webre a 50 arpents de plant et 80 de souches.

Bon Secours, à MM. Folse, Pugh & Cie, a 140 acres de plant, 130 de souches de première année, 65 de deux ème année, 75 acres de maïs; a vendu, l'an dernier, ses cannes à Souvenir (3.300 tonnes), a, aussi, 175 acres de maïs, au fond de l'habitation.

Habitation M. T. P, propriété de M. Jean Tessier, a 13 acres de plant, 100 de souches, 50 de cannes. On y est constamment en éveil, sur les levées de l'habitation, et des environs, afin d'éviter tout accident parvenant du fleuve.

St. James, propriétaire, M. Séraphin Hymel. De nouvelles améliorations dans la levée. M. Hymel a environ 225 acres en plant, 225 de souches, 200 de maïs.

Viennent ensuite les habitations sucrières de MM. Guedry, E. Wickner et Albert Levet. Elles comprennent l'ancienne habitation Home, à M. Lapice, avec d'autres terres adjacentes. Home appartient à M. L. Burton, de la Nouvelle-Orléans. Elle est louée par M. C. Guédry, qui a une récolte de 500 arpents de riz, le tout en bon état. M. E. Vicknair a 350 arpents de riz; M. Alb. Levet, 140 arpents de riz et 110 de maïs.

Ste-Cécile, à M. Octave Roussel, a 80 arpents de plant, 80 de souches de première année, 150 de maïs.

L'ancienne propriété Gautreaux appartient, maintenant, à M. C. Tironit, qui y cultive le riz. Nous n'en connaissons pas les chiffres.

St-Prisca, à M. E. Tironit, a 80 arpents de plant, 105 de souches, 75 de maïs. La levée est l'objet de soins particuliers; on y travaille, constamment, et on ne la quitte pas des yeux.

Ste-Amelia, succession de M. F. O. Himel, et dirigée par deux frères Himel, a 90 arpents de plant, 125 de souches, 60 de maïs. La canne—plant et souches—est très avancée et dans un état excellent.

Ste Claire, propriété de M. E. D. Barton, a 162 arpents de plant, 120 arpents de souches de première année, 80 de maï; le tout, venant bien et promet tant une belle récolte.

Welcome, à M. Prosper Ganier, a 85 arpents de plant, 80 de souches de première année, 70 de souches de deuxième année, 100 de maïs. La canne y a belle apparence; mais la culture en a été retardée par les pluies et le manque de bras. Aussi, la récolte de cette habitation est-elle en souffrance.

Habitation Minnie, appartenant à Mme L. Hymel, a 150 acres de plant, 200 de souches, dont 50 de première année, 140 de maïs. Excellente récolte, promettant beaucoup. M. Barton, directeur des travaux, a aussi 80 acres de cannes, qu'il cultive sur Buenavista.

Buenavista, à M. Wm Haymel, et cultivée par des tenanciers qui y ont environ 150 acres de riz. M. E. D. Barton cultive aussi 30 à 40 acres en cannes.

Acadia, appartient à M. F. Chauff, a 110 arpents de plant, 75 de souches, 200 de maïs.

M. Chauff aussi, sur Acadie, 200 arpents de riz.

Breuvage sain et délicieux.—Tel est le chocolat Ménier. Apprenez à préparer une tasse de vrai chocolat en vous adressant à MÉNIER, New-York, et obtenez échantillon gratuit avec renseignements.

Au restaurant:
—Garçon!
—Monsieur?
—Ce salmis est d'un salé!
—Ah! bien, que dira monsieur quand je lui appporterai l'addition!

EN DEHORS DU TRUST

Et néanmoins en avant de tous les autres!

LE CÉLÈBRE

TABAC KING BEE

"KING BEE TOBACCO"

ET LES CIGARETTES KING BEE!

FABRIQUÉS PAR

C. E. SARRAZIN & BRO.

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

31 mai—1m

ESPAGNE.—M. RUIZ ZORRILLA CROIT QU'UNE RÉVOLUTION Y EST NÉCESSAIRE POUR Y ÉTABLIR LA RÉPUBLIQUE.—Un manifeste de M. Ruiz Zorilla, publié le 21 mai, par les journaux républicains, affirme la nécessité d'une révolution pour rétablir la République, qui essayera de vivre en paix avec l'Eglise catholique, cherchera à résoudre le problème social tout en réprimant les excès anarchistes, et réalisera des réformes dans l'armée et la marine pour les rendre plus utiles et plus populaires.

Le manifeste affirme la solidarité des républicains portugais et espagnols et leurs vives sympathies pour la République française. Il termine en proclamant la nécessité de l'union des républicains, qui réaliseront, facilement, une entente plus cordiale avec les colonies des Antilles, et sauront rétablir les relations politiques et commerciales avec la France.

ITALIE.—UN ARTICLE PROCHAIN DE M. CRISPI DANS UNE GRANDE REVUE AMÉRICAINE.—Une dépêche particulière datée de Rome, 23 mai, annonce que M. Crispi va publier, dans une grande revue américaine, un article intitulé: "Les causes et les difficultés économiques de l'Italie et la triple alliance." On croit savoir que M. Crispi étudie, dans cet article, les forces de l'Autriche et celles de la France, qui sont voisines de l'Italie. L'Autriche peut jeter, dans l'Adriatique, 90 navires de guerre, et a une force militaire de 1,900,000 hommes. La France a une flotte formidable de plus de 400 navires et une armée qui peut arriver à 3,600,000 hommes. Or, comme la fatalité historique du siècle qui meurt est la guerre, l'Italie—dit M. Crispi—a le devoir absolu de se tenir prête. Il conclut par cette thèse, qu'il a soutenue, que, si l'Italie n'était pas dans la triple alliance, elle devrait dépenser beaucoup plus pour ses armements.

La Salsepareille d'Ayer nécessite une moindre dose, et est plus efficace, dose pour dose, qu'aucune autre médecine pour le sang.

P. E. DUCROS Gérant. Téléphone 479

F. LAUDUMIEY,

No 155 RUE DU BAYOU, Près Remparts.

Voitures, Tally-Hos, Surreys,

A toute heure du jour ou de la nuit.

Notre DÉPARTEMENT de FUNÉRAILLES est des plus complets, et les ordres confiés à nos soins seront exécutés sous la surveillance immédiate de M. P. E. DUCROS.

21 fév—1an

OTTO.—Décédé hier, lundi 6 juin 1892 à 1:10 heures A. M., JOHN NICHOLAS OTTO, à l'âge de 77 ans, natif de Worms, Hesse-Darmstadt, Allemagne, et résident de cette ville depuis cinquante-sept ans. Les amis et connaissances des familles Otto, Lehde, Medlang Awcock, Satterlie, McGregor et Geary, les officiers et membres de la Loge Germania No 46, F. A. M. et de la Loge Indépendance No 93, I. O. O. F., sont respectueusement priés d'assister à ses funé ailles qui auront lieu le mardi, 7 juin, à 3:30 heures P. M. de la résidence de son fils, coin des rues Remparts et Gravier.

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose, mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,

SEUL AGENT,

120 rue Royale, coin Toulouse.

6 juil—

Bureau de la Louisiana Tanning Company, 120 rue Sud Peters, Tannerie Promenade Carondelet, entre Broad et White, Nouvelle-Orléans, 28 avril 1892.—Avis est par le présent donné qu'à une réunion spéciale du Bureau des Directeurs tenue au bureau de la compagnie ce 28ème jour d'avril 1892, à 1:30 heures P. M., la résolution suivante a été unanimement adoptée, à savoir:

Sur motion de John M. Coos, il a été ordonné que la réunion générale de cette corporation soit tenue au bureau de la compagnie le premier jour de juin 1892, à midi, pour prendre en considération et aviser aux moyens de diriger une liquidation des affaires de cette corporation, et en cas qu'une dissolution soit décrétée, de choisir par la voie du scrutin trois commissaires qui liquideront ses affaires.

En conséquence, une réunion générale des actionnaires aura lieu au Bureau de la Compagnie le jour, la date et à l'heure, comme il est spécifié dans la résolution ci-dessus pour les causes également spécifiées.

A. CASAGNE, Président.
A. B. LACOSTE, Secrétaire.
29avril—29 à date.

Bureau de la Jackson Brewing Co.
Nouvelle-Orléans, 1er juin 1892.

Les actionnaires de la Jackson Brewing Company, sont notifiés par la présente que conformément à l'Article 4 des Règlements, une élection de Directeurs pour l'année courante, sera tenue au bureau de la Compagnie, le MERCREDI, 15 juin, entre 10 heures A. M., et 2 heures P. M.

Les livres de transfert des actions seront fermés 10 jours avant la dite date de l'élection.

DAVID JACKSON, Président.
1er juin—1er à date

Bureau de la Compagnie "Importers' Bonded Warehouse", coin des rues Conti et Peters.—Nouvelle-Orléans, 16 mai 1892.—A une assemblée de la Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

"*Résolu*, que conformément à l'Art. XII de la Charte de cette Compagnie, une assemblée générale des actionnaires soit convoquée à son bureau, à midi, le 18 Juin 1892, à l'effet d'amender l'Article IX de l'Acte d'Incorporation, pour prolonger l'existence de la corporation de vingt-cinq années, à dater du 28 juin 1892.

HENRY TRÉMOULET, Président.
17mai—au 18 juin '92

Pharmacie St-Cyr Fourcade

CANAL ET REMPARTS.

J. F. BELOU, Succ.

Dépôt de toutes Spécialités Françaises et Américaines. A vendre à prix réduits. Maison d'achat, Paris, 44, rue des Lombards. Téléphone 796.

Eau de Vichy et de Soda glacée.
Eau minérale.

Eau de Mines de L'Eulios		$2 00
Crème "	par boîte	1 50
Poudre "		1 50

3 sept—1 an Dim Mer Jeu

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilots de la rue du Canal.

1er nov90—1 an—mer jeu dim

LEON GODCHAUX 81-85 CANAL ST. NEW ORLEANS LA

Vous ne pouvez porter votre LINGE LOURD bien longtemps encore.

—NOS—

VÊTEMENTS —DE— PRINTEMPS

SONT PRETS MAINTENANT

Prix plus réduits que jamais, $8.00 le complet pour messieurs; $2.00 pour garçons.

1er déc 9'—1 an—dim-mer-jeu

TAPIS! TAPIS! TAPIS!

NATTES! NATTES! NATTES!

Stores! Stores!

Et Magnifiques Papiers Peints pour Tapisserie,

CHEZ LEVY,

RUE DU CANAL.

Nous prenons plaisir à annoncer à nos amis et clients que nous sommes prêts maintenant à faire voir notre nouveau stock d'articles et dessins mentionnés, qui en beauté et en variété, n'a jamais été excellé. Nos modèles de Tapis Moquette sont superbes, et surpassent tout ce qu'on a jamais vu. Nous appelons particulièrement l'attention sur nos Tapis de double largeur, pour lesquels nous ne chargeons pas plus en proportion que les autres. On ne sait pas généralement que nous ne vendons pas seulement des PAPIERS PEINTS, mais que nous nous chargeons aussi de les poser, et c'est pour cela que nous avons fait venir le meilleur artiste disponible dans ce genre. Aux personnes intéressées on fera voir les spécimens de notre travail.

LEOPOLD LEVY, 133 RUE DU CANAL.

Les ordres de la campagne recevront la plus prompte attention. 1sept1891—1an—Dim

CONTINENTAL INSURANCE CO. OF NEW YORK,

—A UN—

Capital payé de	$1,000,000 00
Réserve pour les assurances actuelles	3,161,023 47
Surplus net	1,643,761 24
Surplus pour les détenteurs de polices	2,643,761 24
Actif brut	5,866,784 71

La compagnie fait des affaires rigoureusement en conformité avec les lois de l'Etat de New York, et émet des Polices sur le fonds de sûreté. Un fonds spécial pour la protection des détenteurs de police que ne peut affecter une grande conflagration.

Elle a payé plus de vingt sept millions de pertes et est plus forte que jamais. Prenez une police à cette compagnie et vous vous sentirez plus en sûreté qu'avec celle d'une compagnie quelconque de la Nouvelle-Orléans qu'un incendie anéantira. Les pertes sont ajustées et promptement soldées. La meilleure et la moins chère. Pour conditions et taux (les taux plus réduits garantis) s'adresser

JAMES PREVOST, Agent.

135 rue Gravier, Nouvelle-Orléans, Lne.
27 fév 1 an—dim

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

HORLOGERS, BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE DIAMANTS, MONTRES, PENDULES, ARGENTERIE, BIJOUTERIE, JUMELLES, &c.

Montres soigneusement réparées et mises en parfaite état. Joaillerie de tous genres faite sur commande et réparée.

Les ordres de la campagne seront l'objet de l'attention toute spéciale de la maison.

1er sept 91—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS

A TRANSFÉRÉ SES POLICES A LA

Compagnie d'Assurances Phœnix, de Hartford, Conn.

Capital Comptant	$2,000,000 00
Réserve pour pertes non réglées	391,242 30
Réserve pour Réassurances	1,950,683 68
Net surplus	1,334,460 81
	$5,676,386 79

PERTES PAYEES......$29,027,788

WM. M. BAILEY, Gérant du Département de la Louisiane.

JULES TUYES,

Nommé Agent-Résident, sera toujours au No 3 rue Carondelet où il recevra ses amis et les anciens clients de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. 29 mai—1 an

ETABLIE EN 1782.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.

Plus de $11,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. B. Lyman, Prés. G. W. Sentell, Vice-Prés. Chas. E. Rice, Sec.
jan 92—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS—

Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.
13 nov.—91—1 an

AVIS JUDICIAIRES.

Avis.

CONFORMÉMENT aux articles 46 et 48 de la Constitution de la Louisiane, avis est par le présent donné que des bills ou actes pour régler la pratique, pour changer les règles relatives au témoignage dans les procédures ou actions judiciaires devant les cours, pour étendre le terme des cours et désigner l'ordre et l'époque pour juger les causes et pourvoir et changer les modes pour la collection des dettes et pour la mise en vigueur de jugements dans les cours de district de la paroisse d'Orléans, seront présentés pour être adoptés comme lois par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane à sa session actuelle de 1892.

27 mai—27—juin 3 10 14

AVIS est par le présent donné, en vertu de l'Article 48 de la Constitution, qu'une demande sera adressée à l'Assemblée Générale de la Louisiane, à sa prochaine session, pour le vote d'une loi abrogeant l'Acte No 71 de 1870, session extraordinaire lequel crée un Bureau d'Inspection de Farines pour la ville et le port de la Nouvelle-Orléans et pourvoit à l'inspection des farines à la Nlle-Orléans.

JAC. TRAUTMAN,
Chairman, Comité des Farines, Board of Trade de la Nlle Orléans, Lne.
28 avril—6f en 30 j

NOUVELLE-ORLÉANS, 3 mai 1892.—Conformément à l'article 48 (quarante-huit) de la Constitution, avis est par le présent donné de l'intention que soussignés de s'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane à sa prochaine session pour la présentation d'un bill pour le secours des consignées, pour rembourser la somme de trois cent trente un dollars et quarante cents ($331 40), si ainsi déposé par eux en voyageant et autres dépenses nécessaires en juillet 1891, en allant et en retournant de la Havane, Cuba, au nom de l'Etat de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de Carmelite Carongno, veuve de Bertrand Saley. No 32,620 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. GIRAULT FARRAR. LAMAR C. QUINTERO.
6mai—5f en 30 j

Avis judiciaire.

JE donne ici avis, conformément à l'Article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'il sera fait application à l'Assemblée Générale de cet Etat, à sa prochaine session de 1892, pour amender la Sec. 51 de la Charte de ville de la Nouvelle-Orléans qui pourvoit au nombre des Recorders Pro Tem., afin d'augmenter à cinq ce nombre qui est de quatre actuellement.

7mai—1m sam

Avis.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution, de l'intention de présenter à la session actuelle de l'Assemblée Générale un bill établissant et organisant un Board de Fire Commissioners (Commissaires des incendies) pour la ville de la Nouvelle-Orléans et de définir ses pouvoirs.

14 mai—1f p s en 30 j

Avis au public.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'Article 48 de la Constitution d'Etat, de l'intention de demander à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, d'adopter une loi autorisant et requérant le Board de Commissaires de Levée du District de Levée d'Orléans, de prélever une taxe de levée spéciale pour l'année 1892, afin de compenser les personnes dont les propriétés ont été prises dans un but public pour la construction de levées dans le dit district.

4mai—1f p sem pen 30jrs

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

$250

Achèteront un PIANO NEUF à 7 1-3 OCTAVES chez

LOUIS GRUNEWALD

& CIE, Limitée.

PIANOS ET ORGUES

LES PLUS BAS PRIX!

Conditions les plus avantageuses!

TOUS LES PRINCIPAUX PIANOS!

Steinway, Pleyel, Chickering, Knabe, Sohmer, Mehr, Mehlin, Fisher, Pease, Sheninger, Sterling, etc. Musique et Instruments de Musique, en gros et en détail. S'adresser à

L. GRUNEWALD & CIE, Limitée, 18 Baronne et 127 Canal, Nlle-Orléans.
24janv—1 an

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 25 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités de femmes. A vendre dans toutes les pharmacies

Prix: $1 par bouteille.

DR PEREZ, Bureau 228 rue du Canal, près le Dépôt du Parc Espagnol.

12 déc 91—1 an

Hôtel de l'Europe à Biloxi.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert toute la saison.

10 mai—2m

C. LAZARD & Cie

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters.

24 a 90—1 an—dim mar ven

DENTISTES.

JOSE C. SIERRA,

DENTISTE,

162 rue North Rampart, Coin Orléans.

14 mai—15f

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transfère ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

28 sept—

Scientific American Agency for

PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York.

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU QUE LE 14ème JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu de tels cas à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention de navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la désinfection maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourraient devenir infectés, seront soumis à la quarantaine maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ait jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

{SCEAU} Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 15me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur:
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires ses suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départant autant que possible de bagages capable de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs malles des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils seraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas envoyer leurs équipages débarquer, surtout la nuit.

5. Le cargaison doit, autant que faire se peut, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention de la Quarantaine puisse être aussi courte que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes aurait traité avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront remplis les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, etc.

28 avril—3f

AMUSEMENTS.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Cavalleria Rusticana.

On commencera, le 11 juin, les représentations de l'opéra Cavalleria Rusticana en italien, par le Grand Lyric Co. à l'Académie de Musique. Artistes de New York. Le contrôle sera ouvert le 9 juin. 5 juin—

WEST END.

Grand Orchestre Américain de Porte.

EDWARD PORTE, Chef de Musique, WALTER ROGERS, Solo de Cornet du 7e Régiment de Cappa, de New York.

WEST END,

LE COONEY ISLAND DU SUD.

OUVERTURE DE LA SAISON 1892

MARDI, 17 MAI.

Concert tous les soirs, commençant à 8 heures P. M., et les dimanches à 5 h.

Les trains partiront de la rue du Canal, coin Carondelet, toutes les heures jusqu'à 3 h. P. M., et ensuite toutes les 20 minutes jusqu'à 10 h. du soir.

Le dimanche, les départs auront lieu toutes les 30 minutes jusqu'à 2 h., et ensuite toutes les 15 minutes. 15mai—1m

SOARDS'

1892—NEW ORLEANS City Directory

Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Envoyez en chercher immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix	$8 00
Livre Bleu (1ème édition)	2 00
Directory Commercial (forme pamphlet)	1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)	50

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.

L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.
5 mars

Société Française du 14 Juillet.

FÊTE NATIONALE.

La vente des privilèges, pour barres, restaurants et Jeux divers, aura lieu en dimanche 19 juin, à midi, au quartier général, rue Royale, 126, par l'entremise de M. Stephen Derbes, encanteur.

Pour plans et renseignements, s'adresser au quartier général, de 10 h. A. M. à 3 h. P. M., tous les jours, dimanche excepté.

Nouvelle-Orléans, le 2 juin 1892.
2 juin—au 19 mai

Bogel Drug Co., LIMITED,

RUE DU CANAL, 111,

Chimistes-Pharmaciens,

—Importateurs et marchands de—

Drogues pures, Médicaments de choix, Produits chimiques de première qualité,

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE FINS.

☞ Prescriptions de médecins remplies avec les plus grands soins et la plus scrupuleuse exactitude à des prix modérés.

☞ Dépôt d'eaux minérales des sources Tate, Epsom et Bartlette.

☞ Ordres de la campagne sollicités.

BOGEL DRUG Co., Limited, RUE DU CANAL, 111.

Laboratoire, rue de Chartres, 67

31déc—☞

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.

14 déc 91—1an

LEON QUEYROUZE & CO

"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS;

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

22 RUE TCHOUPITOULAS.

Pilules contre-stimulantes de

RASORI.

Le célèbre remède italien

Ces pilules, dont la renommée est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance toxique.

Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un excès de stimulation; elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, etc. et sont sans rivales pour purifier le sang et fortifier le système. Elles combattent admirablement la constipation, la dyspepsie, les fièvres bilieuses, la dysenterie, les maux de tête, les névroses, l'insomnie, la malaria, l'anémie, les coliques, la névralgie, les douleurs rhumatismales, la goutte, le manque d'appétit, l'indigestion, les maladies des reins, l'irritation cérébrale, la mélancolie, ainsi que les maladies de la peau dans toutes leurs variétés.

A vendre dans toutes les pharmacies de premier ordre.

Prix: 50c. le flacon.

BOGEL DRUG CO., Limited,

111 Rue Canal, Nouvelle-Orléans, Seuls agents aux Etats-Unis

14janv

—SOURCES DE BLOSSI—
PENSION FRANÇAISE
—TENUE PAR—
GUILLAUME SABRIER.

Il prévient le public que l'établissement est disposé de manière à donner la plus parfaite satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage. Bonne table, bons vins et liqueurs aux prix les plus modérés.

29 mai—mer et dim—1 mois

$500 de Récompense!

Nous donnerons la susdite somme pour tout cas de maladie de foie, de dyspepsie, de mal de tête, d'indigestion, de constipation que nous ne pourrons guérir avec les pilules végétales de Dr West pour le foie, lorsque les prescriptions seront suivies. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles ont une couche de sucre. Les grandes boîtes ou tenant 30 pilules, 25 cents. Méfiez-vous des contrefaçons. Les véritables se vendent chez E. TUMA, No 11 rue du Camp, Nouvelle-Orléans, Lne. 1er oct—1an VetO

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques, guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge trop avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 8 onces, 60 cents.

Rue St-Pierre, 154, près Remparts.